



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-04-09

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Philippe NOYER (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIÉ, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir de M. Michel SAPORTA), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, et Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés :

M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Philippe NOYER, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel SAPORTA pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL, M. Laurent DELAPORTE pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Jean-Michel ISSAKIDIS pouvoir à M. Olivier LEBRUN, M. Roland de HEAULME pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, et M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 6 avril 2010

Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 53

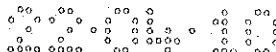
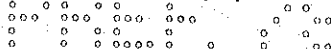
N° de l'ordre du jour :

2010.04.09 : Fonctionnement des services : mise à jour des rémunérations accessoires

- M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

Vu la délibération n°2008-02-04 du 19 février 2008 créant les rémunérations accessoires pour l'exercice de différentes missions dans le cadre de conventions de mise à disposition de services mutualisés,

Vu la délibération n°2009-11-03 du 24 novembre 2009 créant une activité accessoire au sein de la direction de l'Environnement,

Vu la délibération n°2010-01-19 du 28 janvier 2010 créant une activité accessoire relative à un poste auprès du président pour coordonner la communication,

Considérant la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et l'extension de ses compétences,

Considérant les compétences de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc telles que l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, l'habitat, les déplacements et la politique de la ville.

Considérant l'intérêt de poursuivre la politique de mutualisation des services avec les villes membres dont la ville de Versailles, qui génère des économies d'échelles notamment sur les charges de personnel, tout en s'attachant les services d'agents possédant des compétences spécialisées et une technicité importante,

Compte tenu des nécessités de service, il vous est proposé de créer une activité accessoire au sein du service finance au sens de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 et du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 précités et de mettre à jour les indices de référence des activités accessoires existantes,

Les rémunérations de ces activités seront mensuelles et calculées sur une base indiciaire.

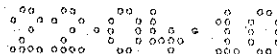
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

1) décide la création, à compter du 1er mai 2010 :

- d'une activité accessoire d'un agent chargé de la direction des finances et de la coordination du pôle Administration et Finances sur la base d'un grade de catégorie A de la filière administrative, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1216 (HEA3)

2) décide de mettre à jour les indices de référence des activités accessoires, à compter du 1^{er} mai 2010 :

- la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée des fonctions de directeur des systèmes d'informations, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 750



- la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée de coordonner la communication, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 966
- la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée des fonctions de Directeur des Ressources Humaines, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1216 (HEA3)
- la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée du domaine de la commande publique, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 901
- la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée des fonctions de Directrice du Développement économique, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1216 (HEA3)
- la durée hebdomadaire de l'activité de l'agent de catégorie A au sein de la direction de l'Environnement, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1015

3) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants- chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

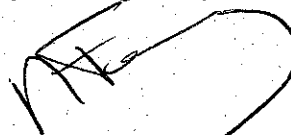
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 62 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

